

La MSA de Picardie sur les territoires

20 mai 2020

Malgré la crise Covid-19, les collaborateurs de la MSA de Picardie sont restés mobilisés afin de vous garantir une continuité et une qualité de service.

Suite au déconfinement, comme beaucoup d'établissements accueillant du public, la MSA a opté pour une réouverture progressive. Un laps de temps a été nécessaire afin de mettre en place toutes les dispositions organisationnelles et logistiques pour vous accueillir dans des conditions de sécurité dans chacune de nos agences, conformément aux recommandations sanitaires en vigueur.

Découvrez les modalités d'accueil et/ou d'intervention de la MSA sur le terrain, et les grandes étapes de notre reprise d'activité.

LES AGENTS D'ACCUEIL OU TÉLÉCONSEILLERS

Les agents d'accueil ou les téléconseillers sont souvent vos premiers interlocuteurs. Ils vous apportent leur expertise sur les formalités administratives de votre dossier de protection sociale.

Comment faire appel à eux ?

Compte tenu du contexte, les rendez-vous en agence ont été transformés en rendez-vous téléphoniques.

A partir du 9 juin et si un accompagnement renforcé est nécessaire, vous pourrez rencontrer un agent d'accueil sur rendez-vous dans les agences de Boves, Beauvais et Laon.

Pour convenir d'un rendez-vous téléphonique ou en agence avec l'un de nos conseillers, réalisez une demande en ligne sur le site picardie.msa.fr depuis « Mon espace privé » ou téléphonez au 03 22 80 60 02 de 9h30 à 12h30.



LES CONSEILLERS EN PROTECTION SOCIALE

Les conseillers en protection sociale accompagnent les exploitants et entreprises agricoles dans leur quotidien (installation, statut social, embauche d'un salarié...) afin qu'ils bénéficient de l'ensemble des services de la MSA.

Comment faire appel à eux ?

Compte tenu du contexte, les rendez-vous en agence ont été transformés en rendez-vous téléphoniques.

A partir du 9 juin et si un accompagnement renforcé est nécessaire, vous pourrez rencontrer un agent d'accueil sur rendez-vous dans les agences de Boves, Beauvais et Laon.

Pour convenir d'un rendez-vous téléphonique ou en agence avec l'un de nos conseillers, réalisez une demande en ligne sur le site picardie.msa.fr depuis « Mon espace privé » ou téléphonez au 03 22 80 60 02 de 9h30 à 12h30.



LES CONSEILLERS SOCIAUX

Les conseillers sociaux interviennent auprès des familles, actifs et seniors pour étudier toute situation individuelle à caractère social (épuisement, difficultés financières, reconversion...) et mènent parallèlement des actions collectives (Forum Entrée dans la vie Active, Avenir en soi, Aide au répit...).

Comment faire appel à eux ?

Dans ce contexte singulier, le service d'Action Sanitaire et Sociale (ASS) de la MSA Picardie, est plus que jamais mobilisé pour assurer une continuité de service public et d'accompagnement, notamment en direction de nos concitoyens les plus fragiles. Même si les actions collectives sont stoppées jusque début septembre, l'accompagnement individuel est maintenu.

A partir du 9 juin et si un accompagnement renforcé est nécessaire, vous pourrez rencontrer un conseiller social sur rendez-vous dans les agences de Boves, Beauvais et Laon.



Contact adhérents : Pour convenir d'un rendez-vous téléphonique avec l'un de nos conseillers, réalisez une demande en ligne sur le site picardie.msa.fr depuis « Mon espace privé » ou téléphonez au 03 22 80 60 02 de 9h30 à 12h30.

Contact partenaires : Si vous souhaitez signaler une situation aux équipes de l'ASS, envoyez un email à asscontact.blf@picardie.msa.fr (cette adresse email n'est pas à communiquer aux adhérents).



LES CONSEILLERS EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les conseillers en prévention des risques professionnels accompagnent les entreprises pour améliorer les conditions de travail des salariés, et pour sensibiliser à la prévention des risques professionnels.

Comment faire appel à eux ?

Les conseillers en prévention des risques professionnels sont de retour sur le terrain et peuvent proposer des actions d'accompagnement aux entreprises et exploitants dans le cadre de leur reprise d'activité.

Pour solliciter les conseillers en prévention des risques professionnels, envoyez un email à santesecurite.blf@picardie.msa.fr.

LES MÉDECINS ET INFIRMIERS DU TRAVAIL

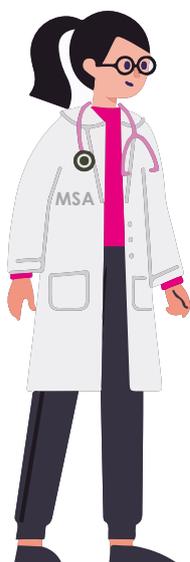
Les médecins du travail pourvoient à la surveillance médicale des salariés (visites d'embauche, de reprise...), et interviennent auprès des entreprises pour promouvoir la santé et la sécurité au travail. Les infirmiers du travail, sous délégation des médecins, réalisent des visites médicales et participent à des actions de prévention en milieu professionnel.

Comment faire appel à eux ?

Comme les conseillers en prévention, les médecins et infirmiers du travail peuvent sur demande accompagner les entreprises dans leurs reprises d'activités en sécurité.

A partir du 2 juin, les consultations reprennent dès lors qu'elles ne peuvent être réalisées en téléconsultation.

Pour faire appel aux médecins et infirmiers du travail, envoyez un email à santesecurite.blf@picardie.msa.fr.



LES MÉDECINS ET DENTISTES CONSEIL

Les médecins et dentistes conseil assurent une activité de conseil auprès des assurés lors d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, tout en contribuant aux actions de prévention santé.

Comment faire appel à eux ?

Les équipes proposent des téléconsultations.

A partir du 2 juin, les consultations reprennent dès lors qu'elles ne peuvent être réalisées en téléconsultation.

Pour convenir d'un rendez-vous, réalisez une demande en ligne sur le site picardie.msa.fr depuis « Mon espace privé » ou téléphonez au 03 22 80 60 02 de 9h30 à 12h30.

LE PÔLE ENTREPRISES ET PARTENARIAT

Pour accompagner les grands comptes du régime agricole dans des événements induisant des formalités administratives fastidieuses tels qu'un changement de régime de protection sociale, un transfert de son siège administratif, ou une fusion par exemple, le PEP intervient tant au niveau direction et ressources humaines qu'auprès des salariés de l'entreprise.

Comment faire appel à eux ?

Les équipes continuent d'accompagner en télétravail les entreprises et partenaires agricoles.

Pour les contacter, écrivez à entreprisesetpartenariat.blf@picardie.msa.fr

